



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

STATS
RAPIDES

Au premier trimestre 2015, l'indice de traitement brut - grille indiciaire augmente de 0,22 %

Juin 2015

Indice de traitement brut - Grille indiciaire dans la fonction publique de l'État (ITB-GI)

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Au premier trimestre 2015, l'indice de traitement brut-grille indiciaire (ITB-GI) augmente de 0,22 %, tandis que la valeur du point reste inchangée.

Pour la catégorie A, l'ITB-GI n'évolue pas.

Pour la catégorie B, l'ITB-GI augmente de 0,06 % sous l'effet de la revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2015 du premier grade de l'ensemble des corps relevant du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B, ainsi que de l'intégration au NES du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication du ministère des Affaires étrangères.

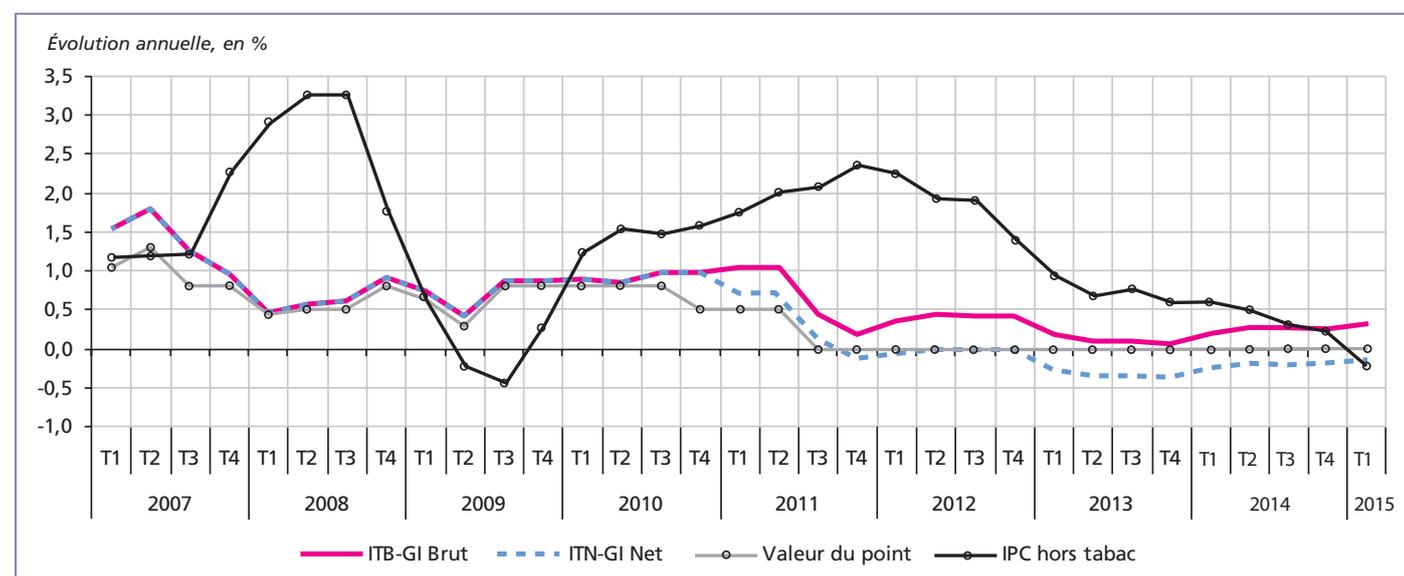
Pour la catégorie C, l'ITB-GI augmente de 1,37 % sous l'effet de la revalorisation au 1^{er} janvier 2015 de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires relevant des échelles 3 à 6 de catégorie C, et de la revalorisation de l'échelonnement indiciaire des membres du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire (majors pénitentiaires, premiers surveillants, surveillants brigadiers, surveillants et surveillants principaux).

Tableau 1 :
Évolution trimestrielle de l'ITB-GI (brut) et de la valeur du point d'indice de la fonction publique (en %)

	T3 2012	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015
ITB-GI Ensemble	0,03	0,04	0,02	0,00	0,04	0,01	0,16	0,06	0,02	0,02	0,22
ITB-GI Catégorie A	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ITB-GI Catégorie B	0,08	0,20	0,02	0,01	0,20	0,04	0,02	0,00	0,08	0,14	0,06
ITB-GI Catégorie C	0,11	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,95	0,40	0,00	0,00	1,37
Valeur du point d'indice fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	-0,08	0,11	0,09	0,56	0,00	-0,06	0,11	0,45	-0,17	-0,17	-0,35
Indice des prix à la consommation (y compris tabac)	-0,08	0,25	0,09	0,54	0,06	-0,05	0,17	0,45	-0,17	-0,16	-0,35

Sources : DGAFP, Département des études et des statistiques, Insee (pour l'indice des prix).

Graphique 1 :
Évolution annuelle de l'ITB-GI (brut), de l'ITN-GI (net), de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation (hors tabac)



Sources : DGAFP, Département des études et des statistiques, Insee (pour l'indice des prix).

En moyenne en 2014, l'ITB-GI (brut) a augmenté de 0,25 % et l'ITN-GI (net) a diminué de 0,22 %, sous l'effet de la hausse des taux de cotisations pour les pensions civiles, intervenue au premier janvier 2014.

En 2014, la valeur du point est restée inchangée et l'indice des prix hors tabac a augmenté de 0,41 % en moyenne annuelle (et l'indice des prix y compris tabac de 0,51 %).

En 2013, l'ITB-GI (brut) avait crû de 0,11 % et l'ITN-GI (net) avait diminué de 0,34 %, tandis que la valeur du point fonction publique était restée inchangée et l'indice des prix hors tabac avait augmenté de 0,74 % (+ 0,86 % y compris tabac).

L'ITB-GI (brut) est resté constant tout au long de 2013 et 2014 pour la catégorie A. En moyenne annuelle, il a augmenté de 0,22 % pour la catégorie B et de 1,26 % pour la catégorie C en 2014.

Tableau 2 :

Évolution en moyenne annuelle de l'ITB-GI (brut), de l'ITN-GI (net), de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014
ITB-GI (brut) Ensemble	0,92	0,68	0,41	0,11	0,25
ITB-GI Catégorie A	0,91	0,61	0,35	0,04	0,00
ITB-GI Catégorie B	1,09	1,13	0,43	0,33	0,22
ITB-GI Catégorie C	0,76	0,43	0,64	0,15	1,26
ITN-GI (net) Ensemble	0,92	0,35	-0,03	-0,34	-0,22
ITN-GI Catégorie A	0,92	0,29	-0,10	-0,41	-0,46
ITN-GI Catégorie B	1,09	0,80	-0,01	-0,11	-0,23
ITN-GI Catégorie C	0,77	0,10	0,19	-0,29	0,79
Valeur du point d'indice fonction publique	0,73	0,25	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	1,45	2,05	1,87	0,74	0,41
Indice des prix à la consommation (y compris tabac)	1,53	2,12	1,96	0,86	0,51

Source : DGAFP, Département des études et des statistiques, Insee (pour l'indice des prix).

Pour en savoir plus Définitions et calculs

L'indice de traitement brut-grille indiciaire (ITB-GI) et l'indice de traitement net-grille indiciaire (ITN-GI) sont calculés par le département des études et des statistiques de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP). Cet indice est élaboré à partir du système d'information sur les agents des services publics (SIASP) produit par l'Insee. C'est un indice de salaire à structure de qualifications constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut ou net moyen du trimestre des agents de la fonction publique de l'État. La structure des emplois utilisés pour le calcul est actualisée chaque année.

Le traitement brut d'un agent est le produit de son indice par la valeur du point de la fonction publique. Depuis le 1^{er} juillet 2010, la valeur annuelle du point de la fonction publique (VPFP) est de 55,635 €. Un fonctionnaire travaillant à temps complet et dont l'indice nouveau majoré s'élève à N aura un traitement brut mensuel égal à VPFP x (N/12).

L'ITB-GI évolue notamment sous trois effets : la valeur du point de la fonction publique, l'indice minimum et les mesures catégorielles qui modifient la grille indiciaire. Ces mesures, basées sur le suivi exhaustif des textes statutaires par le bureau des statuts particuliers de la DGAFP, sont prises en compte de la manière suivante : pour chaque mesure catégorielle touchant un corps donné, une table de correspondance indiciaire (avant/après) est construite. X % des agents de l'ancien échelon Y passent à l'échelon Z de la nouvelle grille et obtiennent un gain indiciaire G. Cette table de passage est associée à l'estimation de la répartition de la population par corps/grade/échelon, laquelle est fondée sur l'exploitation du fichier SIASP au 31 décembre de l'année précédente. Cette table de passage est susceptible d'être actualisée en fonction des évolutions du fichier SIASP.

L'ITB-GI ne prend pas en compte les évolutions des autres éléments de rémunération, notamment les primes. L'indice de traitement net-grille indiciaire (ITN-GI) est calculé sur la valeur nette du traitement. Il évolue sous les mêmes effets que l'ITB-GI ainsi que sous l'effet de l'évolution des cotisations salariales assises sur le traitement indiciaire. Ces indices ont succédé aux indices de traitement mensuel de base - brut et net - des fonctionnaires titulaires de l'État, qui étaient calculés par l'Insee jusqu'à la fin de l'année 2009. Ils peuvent toujours être consultés sur : www.insee.fr. Ces anciens indices ne prenaient en compte que la valeur du point de la fonction publique et l'indice minimum, sans intégrer l'impact des mesures catégorielles.

L'indice est un indice moyen du trimestre. Les évolutions des indicateurs conjoncturels sont présentées ici en évolution trimestrielle (tableau ①), c'est-à-dire en rapportant la moyenne des trois mois d'un trimestre à celle du trimestre précédent, en évolution annuelle (graphique ①) c'est-à-dire en comparant un trimestre avec le même trimestre de l'année précédente ou en moyenne annuelle (tableau ②), c'est-à-dire en comparant la moyenne des quatre trimestres d'une année à celle de l'année précédente.

- Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI et de l'ITN-GI :

http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/ITBG/Indice_de_traitement_brut_juin_2012_def.pdf

- Retrouvez les séries longues et la méthodologie dans la banque de données macro économiques (BDM) de l'Insee : G1285 http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres.action?request_locale=fr&codeGroupe=1285

Prochaine publication : semaine du 14 septembre 2015

Directrice de la publication : **Marie-Anne Lévêque**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.